



## 35h sur la fiche de paie 39h travaillé

Par **jean de nice**, le **26/10/2010** à **13:09**

bonjour à tous, je travaille dans une petite entreprise de 26 salariés, nous sommes 2 à travailler la nuit hors nous faisons 22h de travaillant sur 1 semaine et 56h sur l'autre ce qui fait 39h cumuler sur 2 semaines, sur ma fiche de paie il y a pourtant inscrit 151,670h. Mes horaires n'ont jamais changer depuis le passage au 35h, quand je lui pose la question de me payer les heures sup ou de me donner des RTT, il me botte en touche en prétextant que sur la convention collective (automobile) il peut me faire travailler jusqu'à 42h par semaine. Je dépasse largement le quota d'heures sur l'année de plus nous avons états repris par une plus grosse société mais nous ne pouvons avoir droit a tous leurs avantages car il n'ont pas changé notre pourtant la personne qui nous commande n'est pas payer par nous mais part l'autre société. j'y perd mon latin quelqu'un pourrait m'aider à me dépatouiller

Par **P.M.**, le **26/10/2010** à **13:44**

Bonjour,

L'employeur a le droit de vous faire travailler jusqu'à 48 heures par semaine (44 heures en moyenne sur 12 semaines) mais bien sûr en vous payant l'intégralité du temps de travail effectif y compris éventuellement en heures supplémentaires et aucune Convention Collective ne peut y déroger...

Il est même étonnant que vous puissiez faire 56 heures sur une seule semaine puisque la limite est celle indiquée ci-dessus, sauf dérogation...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des représentants du Personnel ou, en absence, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspecteur du Travail...

Par **jean de nice**, le **27/10/2010** à **12:05**

merci pour votre réponse, je suis déjà allé à l'inspection du travail mais rien n'y fait travaillant de nuit mes heures ne sont pas afficher, je n'arrive pas à comprendre le montage qu'ils ont fait